17. Enterrement de Jacques d'Escars, marquis de La Roquebrou et de Montal (1631)**

[Page 1]

Le septiesme jour du moys de janvier mil six cent trente un, haut et puissant seigneur noble messire Jaques d'Escars et de Montal marquis de La Roque et de Montal estant allé a Paris ville cappitale du royaume et ayant esté veu amiablement de Sa Majesté feust attaqué dans son logis par des gens armés portant la livrée du Roy, en laquelle attaque il feust tué et son corps porté despuis Paris en la présente ville de La Roquebrou ou il arriva le vendredi au soir vingt quatriesme dud. moys de janvier, et a esté déposé en la chappelle St. Nicolas du chasteau dud. Roquebrou despuis led. jour, attendant que les apprests des honneurs funèbres soyent faicts suivant le désir de haute et puissante dame noble Magdelaine de Bourbon vefve dudit seigneur, ou led. corps repose encore; plaise a Dieu tout puissant donner bon repos a l'ame d'iceluy au ciel. Est a noter que despuis le transport du corps de mondit seigneur jusques a son enterrement qu'a esté le dix septiesme février aud. an personne n'est décédé en toute la présente ville et paroisse. [Mort du marquis Descars arrivé a Paris, le corps duquel fut porté

a La Roquebrou où les honneurs funèbres lui

furent faites au désir de Magdeleine de Bourbon sa veuve]

[Page 2]

Le dix septiesme jour du moys de février 1631 le corps de Monseigneur le marquis de Montal et de Merville a esté apporté solemnellement de la chappelle St. Nicolas en l'églize Nostre Dame de Miséricorde de la présent ville avec grand convoy et assemblée de noblesse de gentilshommes vassaux et autres, spéciallement de messieurs les consuls et juge de ville d'Aurillac, avec

quatre grands flambeaux et armes de lad. ville que lesd. sieurs consuls faisoyent porter pendantes ausd. flambeaux et encore sur le drap mortuaire de velours noir qui couvroyt le corps et marchoyent lesd. consuls portant la livrée du Roy avec les premiers qui portoyent le doeuil. Assavoir, monsieur de St. Chamans et les valets desd. consuls avec leurs bastons et robbes ordinaires précédant. Item estovent assistans les officiers de justice des paroisses voisines de mondit feu seigneur tenant leur rang d'ung costé, avec messieurs les consuls dud. Roquebrou de l'autre. Les ecclesiastiques en nombre de quatre vingt dix huict sans compter les religieux de divers ordres. Le corps a esté porté par VIII prebstres revestus de surpelis et le drap mortuaire de 4 gentilhommes vassaux. La cavalerie, l'infanterie avec trompette et tambour précédoyent avec dix chevaux bardez. Cent paouvres vestus de noir avec un flambeau allumé chacun a la main alloyent devant le clergé. Les curés et prebstres des paroisses voisines suivoyent avec leur croix, la présent paroisse venoit la dernière avec la croix couverte d'un grand crespe, moy curé indigne faisant la levée du corps et tenant rang de curé avec mes presbtres. Monsieur l'abbé de Gramond crossé et mitré avec quatre de ses religieux revestus de pluviaux et dalmatiques de velours noir accompagnoyent le corps et firent l'ofice avec autant de solemnité qu'ung archevesque.

[Page 3]

Le dix septiesme février 1631 jour de l'enterrement du corps de mondit seigneur le marquis, grande quantité de paouvres estant venus prendre l'aumosne qu'on distribuoit générallement sur le pont dud. Roquebrou a cause de la grande foule et présence desd. paouvres qu'on estimoit estre plus de 4000, en feurent ? suffoquez ou alanguis (?) de faim qui estoient morts sur le tard (?) jusques au nombre de quinze, parmi lesquels feust

Jean Iquilhe fils a feu Anthoine aagé de 16 ans Item Jeanne del Batut dite vulgairement La Cayrade aagée de 60 ans, lesquels ont esté ensevelis le lendemain au cimetière susdit. Plus ont esté apportez au cimetière de Brou autres troys paouvres garçons estrangers et illec ont esté ensevelis. Req. ch (?) Les autres paouvres restans morts ont esté transférez ailleurs en leurs paroisses par les parents qui les ont recogneus. Et estime on le nombre des paouvres qui sont morts dans lad. presse envyron dix huict ou dix neuf, lequel on n'a peu vérifier certain--ement a cause du soudain transport qu'on a faict d'iceux ez parroisses circonvoisines. Plaise a Notre Seigneur mettre leur ame au repos éternel.

Registre paroissial de Laroquebrou, 1631